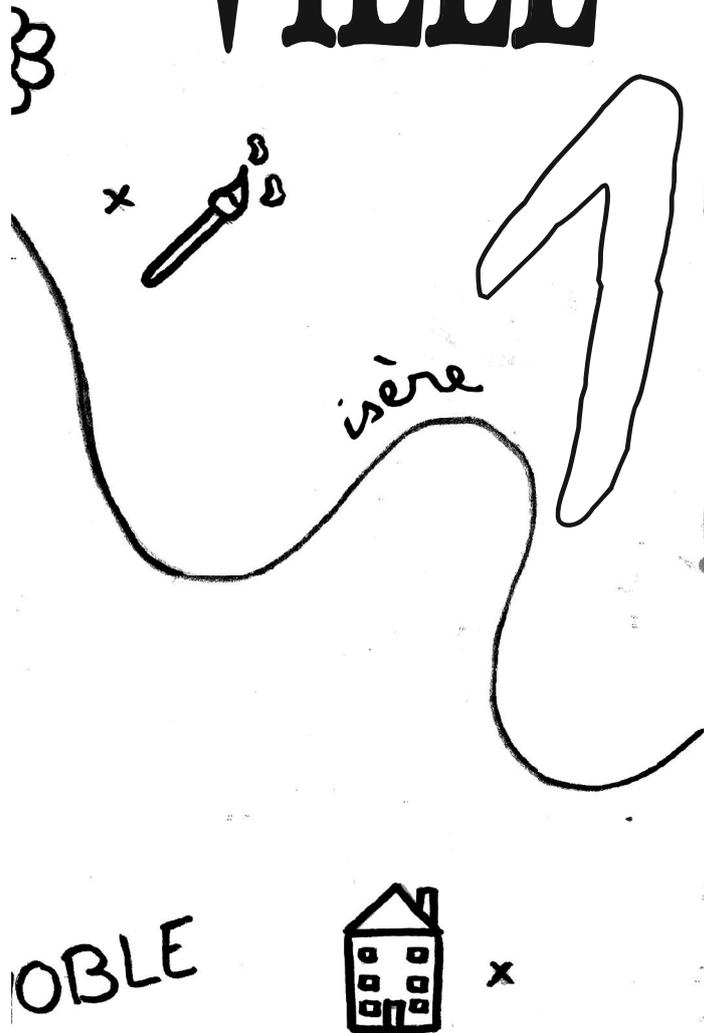


# HABITER VILLE



Pour la défense  
de nos espaces solidaires  
et collectifs

Deuxième édition décembre 2021

L'histoire de cette brochure, comme  
tant d'autres histoires, commence par  
un simple mail :

*Nous vous écrivons depuis Fontaine car le Chantier est lui aussi en danger d'expulsion. Il nous semble que ce sont les mêmes logiques qui s'attaquent à nous que celles qui menacent les projets collectifs que vous avez bâti. Nous pensons que nous avons beaucoup à gagner en développant une analyse globale de la situation, en reliant les luttes pour des usages collectifs et solidaires des espaces. Tous les collectifs qui reçoivent ce mail luttent pour l'accès à un logement décent, à de la nourriture de qualité ou à des outils et des espaces de création et d'autoconstruction — ça se rejoint! [...]*

Cette brochure en atteste, une rencontre eut lieu et donna naissance à *LUOSE* (Lutte pour un Usage Collectif et Solidaire des Espaces)!

*LUOSE* ce sont des personnes déjà implantées dans des luttes ou pas, motivées par l'idée de défendre des lieux menacés d'expulsion, voire de destruction et de comprendre pourquoi, comment, par qui... afin de pouvoir rebondir et riposter s'il le faut.

Dans cette première brochure vous trouverez une présentation de quatre lieux au centre des problématiques qui nous intéressent, chacune rédigée par les collectifs qui animent et organisent ces espaces, à commencer par les Jardins de la Buisserate qui, après plusieurs mois de lutte, seront détruits en novembre 2020 pour laisser place à des immeubles. (p.3) Dans la même commune, un collectif d'artistes est sommé de quitter le hangar qui l'abrite pour permettre la création d'un jardin décoratif (p.5).

À Fontaine, le Chantier doit déménager pour faire plaisir à sa mairie (p.7) tandis qu'aux Volets Verts à Grenoble, il s'agit d'expulser des sans-logis d'un ancien logement social afin de le rénover en logement... pas social. (p.10) Il reste à ajouter que sur trois de ces initiatives plane l'ombre de l'EPFL (mais qu'est-ce que l'EPFL? p.12), et le tableau est brossé.

Notre ambition pour cette première parution n'est pas d'apporter une analyse fine des politiques de la ville mais plutôt de parler de ce que nous connaissons et observons dans nos luttes.

Nous voyons cette brochure comme une ébauche, une base pour un travail futur plus conséquent, plus poussé, plus critique car sur ce sujet, il y a tant à dire!

Alors si vous êtes intéressé.e.s par la manière dont nos villes sont organisées et pensées (par d'autres), par les alternatives que certain.e.s proposent et plus vastement par le fait d'habiter la ville vraiment, pas simplement en passant•e ou en touriste, contactez-nous!

### Note sur la deuxième édition :

Que de choses se sont passées depuis avril 2021 et la première édition d'Habiter la Ville !

D'abord, un numéro 2 sorti en juin 2021, qui présente d'autres lieux et collectifs en lutte, avec pour fil rouge la pieuvre métropolitaine. Ensuite, pas mal de nouveautés pour les histoires qu'on vous raconte ici : les luttes évoluent, les lieux se transforment, des solutions émergent... d'où le besoin de sortir cette édition mise à jour.

lucse@gresille.org

*Merci pour votre intérêt et votre soutien !*

*Bonne lecture !*

# Ci-fut LES JARDINS DE LA BUISSERATE

C'étaient 5000m<sup>2</sup> de belle terre fertile, un triangle de végétation au cœur de Saint-Martin-le-Vinoux, coincé entre les immeubles et la voie ferrée, travaillée depuis 70 ans par plusieurs générations de jardinier·es: des ouvrier·es, des cheminot·es, des habitant·es du quartier qui en ont fait un lieu de vie et de partage avec l'aval du propriétaire (mais sans Laval\*).

\*Sylvain Laval est le maire actuel de Saint-Martin-le-Vinoux, fervent défenseur du projet

lire la suite →

Ce cadre idyllique perdure jusqu'en 2012, quand le terrain est finalement revendu à la commune. L'ÉPFL devient propriétaire pour les intérêts de la mairie. Et quelques temps plus tard, le promoteur COGEDIM y annonce la construction de quatre immeubles avec le soutien de la mairie, et sans l'aval des habitant.es du quartier (mais avec Laval, pour le coup). C'est le projet Convergence (parce qu'en plus de nous voler nos terres, ils se réapproprient notre vocabulaire). L'argument imparable de la mairie, qui lui permet de refuser tout dialogue ou concertation à propos de l'avenir des jardins : ces immeubles accueilleront, entre autre, des logements sociaux. Et par ailleurs, Saint-Martin-le-Vinoux se plaçait en tête des communes françaises où investir dans l'immobilier en 2020\*\*, apparemment ce lopin de terre avait de quoi attirer les investisseurs... Sans surprise, la loi du marché est plus forte qu'un bel espace végétal!

Quelques jardinier·es continuent à venir travailler la terre, avant qu'une véritable dynamique de défense ne se lance en 2019, portée par le collectif *Avenir des Terres* qui organise la mobilisation autour des jardins au niveau de la métropole, le collectif d'habitant·es du quartier qui continue à prendre soin du lieu, et l'association *Vivre à Grenoble* qui porte un recours en justice aux côtés d'habitant·es (qui subiront des menaces de la part d'un huissier pour « recours abusif »). S'en suivent journées de jardinage pirate tous les dimanches, manifestations, pétition, médiatisation de la lutte, tentative d'occupation...

Le site, déjà périodiquement visité par des vigiles à la solde de l'ÉPFL qui n'hésitent pas à faire appel aux forces de l'ordre, passe sous surveillance constante à partir de septembre 2020 : une voiture y fait des rondes régulières, les jardinier·es n'ont plus aucun accès à la terre. Le 2 novembre 2020, au premier lundi du second confinement, les tractopelles envahissent le jardin, déracinent les trente-cinq arbres fruitiers qui y prospéraient et donnaient chaque année profusion de fruits, démantèlent les cabanes, écrasent les cultures qui y persistaient, détruisent la maison, habitable, qui se dressait aux abords du verger. Rapidement, la terre est mise à nue, puis revendue au plus offrant : elle était si belle ! et valait bien quelques deniers de plus...

\*\* article PlaceGre'net 20/04/20, classement réalisé par le compérateur immobilier Gridky

Le terrain est aplani, artificialisé pour éviter les remontées d'eau de la nappe phréatique qui s'étend sous le terrain, les engins de chantier y défilent. Bientôt ils auront remplacé 5000m<sup>2</sup> de terre agricole, fertile, généreuse, par quelques tonnes de béton (et 700m<sup>2</sup> de jardins partagés réservés aux futurs habitant·es des immeubles, qui n'auront pas droit à la belle terre de la Buisserate).

Comble de l'ironie, à quelques pas de là, un autre lieu au bord de la destruction : le *Dispel*, un collectif culturel implanté sur la friche du Peldis, que la mairie pourrait bien transformer... en jardins partagés.

Rappel des différent·es acteur·ices de la destruction des Jardins de la Buisserate :

- Yannick Olivier et Sylvain Laval, respectivement ancien maire et maire actuel de Saint-Martin-le-Vinoux, qui ont tous deux agis pour que ce projet voit le jour.
- Le promoteur immobilier *COGEDIM*, à l'origine du projet Convergence.
- Le bailleur social Alpes Isère Habitat, qui a commandité le terrassement.
- *L'EPFL*, un énième maillon de la chaîne, qui a placé les lieux sous surveillance vigile.
- La Métropole Grenobloise, qui a délibérément ignoré les alertes des habitant·es et des associations de défense de l'environnement.

Les cinq associations mettent également à disposition du matériel, des espaces, des savoirs-faire et des compétences spécifiques pour accueillir et accompagner toute personne désireuse de développer son propre projet.

Mais ce lieu est aujourd'hui en danger ! Dans la balance : un lieu de travail et de création structuré (où ont pu fleurir de multiples manières de faire ; de penser des pratiques dans un espace où il est possible d'évoluer librement, entre dernier cri numérique et poste à souder) et un espace gazonné hors-sol où les badauds seront autorisés à se promener, le long de la glissière de la voie rapide N481...

En effet, en décembre 2020, en pleine période de crise sanitaire et de totale incertitude, M. Laval, maire de Saint-Martin-le-Vinoux tout fraîchement élu et fort du succès de son action pédagogique auprès des jardins de la Buisserate (rasés sans autre forme de procès en Novembre 2020), décrète, sans même nous avoir rencontré·es, que ce lieu est insalubre et inadapté (!) — sans aucune expertise, ni le moindre intérêt pour ce qui y est mené depuis 22 ans — et demande donc à La Métro, propriétaire de la parcelle, de faire le ménage en mettant en œuvre l'expulsion du collectif au plus tôt. Mais c'est surtout et encore l'argument suprême de la sécurité et le fabuleux "c'est moche pour une entrée de ville" qui priment. D'autant plus que le souhait de La Métro est de "rendre à La Casamaures sa splendeur d'antan, dans son écrin de verdure originel". Et la proximité du Peldis de ce lieu muséal privé fait tâche... Peut-être un peu trop vivant pour accueillir des touristes qui ont besoin de calme et de propreté. Une démarche qui en dit long sur la perception qu'ont nos édiles des engagements de chacun·e au quotidien & sur ce qui fait la richesse d'une ville (ou métropole, c'est selon...); et, sans chercher bien loin, démontre la marche forcée vers ce triste "monde d'après" aculturé et fier de l'être.

Côté mairie de Grenoble ? Alors qu'elle était notre principal soutien et interlocuteur depuis le début de l'aventure, c'est le silence radio. Chaque institution politique campant sur ses positions. Attendant probablement que l'autre se mette en faute pour pouvoir se targuer de ne pas être responsable de la bérézina qui s'annonce.

Si vous voulez plus d'infos ou tout simplement être tenu·es au courant :  
[dispelpeldis.wordpress.com](http://dispelpeldis.wordpress.com)

**DISPEL**  
Cinex Mtk  
Culture Ailleurs  
Laps  
Octobre

Depuis 1998, le collectif *Dispel* (composé aujourd'hui des associations *Cinex*, *Culture Ailleurs*, *Laps*, *Mtk* et *Octobre*, toutes liées aux arts visuels) occupe la friche industrielle Peldis, en accord avec la Ville de Grenoble et La Métro.

lire la suite →

**DISPEL**

# Le CHANTIER



Le Chantier c'est une parcelle de terrain située au 14, rue Paul Vaillant Couturier à Fontaine, et surtout c'est une dynamique qui dure depuis 4 ans, qui tisse des liens entre des habitant-es du quartier de Bastille ou d'ailleurs qui ne se seraient sans doute pas croisé-es autrement.

Tout commence par la *Matériauthèque*, projet débuté par les anciens locataires de la maison sur leur jardin et qui continuera après leur départ à l'automne 2019, la maison étant restée inoccupée depuis.

L'association propose des permanences tous les samedis de 10h à 13h et permet de venir à tout moment déposer ou récupérer tous types de matériaux encore utilisables. Ainsi, plutôt que de jeter en déchetterie ou d'acheter en magasin, le grand abri de la *Matériauthèque* offre aux habitant-es un espace de solidarité et de partage ainsi qu'une seconde vie aux planches, aux tuiles, au carrelage, aux tuyaux...

Durant le premier confinement et pour répondre à l'urgence, se constitue le collectif de la *Cantine du Drac*. Pendant de nombreux mois, la cantine propose tous les samedis des repas chauds et gratuits. Tous et toutes sont invité-es à venir cuisiner. Depuis peu, la *Cantine du Drac* a changé de rythme : elle aura lieu une fois par mois, mais avec une attention redoublée pour la convivialité : atelier pour les enfants, échange de savoirs, musique... Il y a aussi les *Jardins du Drac*, cultivés collectivement, pour apprendre, expérimenter et produire des légumes... qui pourront servir à la cantine !

Et puis le *Chantier* c'est surtout de la transmission de savoirs quelle que soit son expérience, de l'apprentissage par le faire, de la créativité, de la solidarité et des rires, et puis un mystérieux chat blanc qui vient à la rencontre de tout-es les usager-es...

*mais...*

Le Chantier est situé sur un terrain appartenant à l'EPFL. Celui-ci avait acheté ce terrain pour la mairie de Fontaine il y a plus de 10 ans en vue d'un projet immobilier, le projet Néron, aujourd'hui abandonné en raison des risques d'inondations. Puisqu'il y a abandon du projet, l'EPFL met fin au portage de ce terrain pour la mairie, laquelle doit donc décider ce qu'elle souhaite en faire. La parcelle a été achetée 420 000€ à une époque où elle était constructible. Maintenant qu'elle ne l'est plus, la parcelle a perdu énormément de sa valeur et la mairie voudrait la vendre afin d'en retirer le meilleur prix possible et « minimiser les pertes ».



L'ancienne municipalité de Jean-Paul Trovero ne souhaitait pas le maintien du projet du Chantier sur le terrain, mais avait abouti à un accord de principe pour proposer un local satisfaisant pour la *Matériauthèque* à proximité d'un centre social, et une convention était en cours d'élaboration pour que l'association puisse demeurer sur le terrain en attendant. Le nouveau maire, Frank Longo, a beaucoup parlé d'écologie et de réduction des déchets durant sa campagne, ce qui pouvait laisser entrevoir un espoir pour le lieu collectif. Malgré cela, la nouvelle municipalité a abandonné l'idée d'une convention temporaire pour l'association en attendant une solution durable, et elle entame une procédure d'expulsion. La piste du local étudiée par l'ancienne mairie n'est plus envisageable, elle propose un terrain nu dans un autre quartier de Fontaine. Ce terrain est d'ores et déjà utilisé en tant que parc à chien et il est situé dans une zone encore plus inondable. Sans certitudes de pouvoir pérenniser sa présence sur les lieux, sans autorisation claire de construire des abris de taille suffisante pour son activité, loin des liens qu'il a tissés au fil du temps... Impossible pour le *Chantier* d'accepter cette proposition.

Dans son journal municipal de février, la mairie encense la *Matériauthèque* avant d'expliquer que sa présence fait perdre à la municipalité 400 000€. De quoi hérisser le poil des usager-es et sympathisant-es qui savent bien que le terrain non-constructible ne vaut plus ce prix... et que mettre en place une *materiauthèque* eux-même leur aurait coûté bien plus !



Et puis, au risque de se répéter, on insistera sur le fait que le *Chantier* ne se déplace pas si facilement : des tonnes de briques, de bois et de parpaings, des heures de tractages dans les boîtes aux lettres et de jeux avec les enfants du quartier, des hectolitres de patience et de courage pour permettre aux habitant-es les plus timides de s'approprier les lieux, des réunions à n'en plus finir pour décider ensemble, et puis les après-midi de fêtes.... C'est un projet fait par et pour les habitant-es de Fontaine et qui n'a jamais reçu de soutien officiel. Les usagèr-es ne sont que trop conscient-es du risque de récupération par une mairie qui nous prêterais « généreusement » un terrain alors qu'elle n'a fait que nous retirer ce que nous avons construis patiemment. Comme on n'arrache pas si facilement un arbre pour le mettre ailleurs, il nous paraît évident qu'un projet qui a grandi de manière aussi organique que celui-ci ne peut être déplacé comme un vulgaire container.

Le *Chantier* fait donc une offre bien plus logique et raisonnable à la mairie : la division de la parcelle qui leur permettrait de revendre la maison à des particuliers, et au *Chantier* de racheter le reste du terrain à sa juste valeur. Pas de réponse municipale à ce sujet pour l'instant...

## Depuis juin 2021...

Le verdict du procès faisant suite à la procédure d'expulsion est tombé Il a donné raison aux usagèr-es du lieu, en leur octroyant un délai de 6 mois, avec pour objectif explicite que la mairie trouve un moyen de pérenniser le Chantier.

Un dialogue s'est donc finalement ouvert avec la Mairie, à partir d'une proposition de rachat du terrain et de la maison attenante par les usagèr-es... Affaire à suivre, donc.

Car même si l'espoir est permis, la tâche n'est pas facile. Le chantier a besoin de soutien pour la dernière ligne droite.

N'hésitez pas à les contacter !

[lechantier@gresille.org](mailto:lechantier@gresille.org)



# L'OCCUPATION DES VOILETS VERTS

## Où ?

Le 7, place Laurent Bonnevey fait partie de l'ensemble de bâtiment dit *Les volets verts* situé dans le quartier de l'Abbaye à Grenoble.

Promis à la réhabilitation, ces immeubles se vident depuis 2016 de leurs locataires du parc très social et sont fermés un à un. *Les volets verts* formaient autrefois un quartier vivant et populaire, ce sont aujourd'hui des immeubles fantômes. Qu'en sera-t-il du futur quartier ?

En tout cas, le nouveau projet d'aménagement prévoit seulement 35% de logements sociaux (80 appartements) contre 100% initialement (240). Et les *HLM* refaits à neuf seront toujours trop chers pour être destinés aux ex-habitant-es modestes délogé-es qui souhaiteraient revenir sur place.

## Quoi ?

Depuis le 9 décembre 2020, l'immeuble du 7, place Bonnevey comprenant 8 logements est devenu le domicile de 54 personnes suite à une action de réquisition soutenue par le *DAL 38*. Par cette réquisition, les 54 et le *DAL* souhaitent rendre visible les situations de mal-logement en France et obtenir des solutions de relogement dignes qu'ils ne parviennent pas à obtenir par la voie institutionnelle. Comment supporter d'habiter un appartement insalubre, d'être menacé-e d'expulsion, de dormir à droite à gauche ou dans la rue alors qu'il y a 19000 logements vides dans l'agglomération ? Des moyens existent pour loger chacun-e décemment. Ce qu'il manque, c'est une volonté politique.

## Et ?

Sur Grenoble, cette volonté n'est pas évidente puisque les arrivées d'eau, de chauffage, et d'électricité du bâtiment ont été coupées au milieu du mois de décembre. Qui plus est, l'*EPFL* propriétaire depuis le 31 décembre 2021 a obtenu l'expulsion des occupant-es grâce à une procédure de justice exceptionnelle nommée « ordonnance sur requête », les privant de leur droit à se défendre ! En parallèle de la menace d'expulsion la situation se dénoue néanmoins en avril 2021 : 80 places d'hébergement doivent être créées dans le quartier en attendant la rénovation, et le relogement des occupant-es par la mairie de Grenoble est en bonne voie.

C'est une première victoire réjouissante qui ne suffira cependant pas à répondre aux besoins de tous-tes les mal-logé-es de l'agglomération. Des personnes sont toujours menacées d'expulsions, les conditions en centre d'hébergement restent indignes, les places trop peu nombreuses et la spéculation va bon train. D'ailleurs, le projet de vente/démolition du quartier pour favoriser l'arrivée d'une population plus aisée n'est pas pour autant abandonné.

## Fin ?

En avril 2021 un accord de relogement est passé avec la mairie de Grenoble pour l'ensemble des occupant-es. La plupart sont "mis-à-l'abri" en attendant des propositions de relogement adaptées et pérennes. Celles-ci arrivent au compte-goutte, mais l'objectif d'une solution pour chaque foyer est en bonne voie.

Le DAL ayant attaqué au tribunal la procédure d'expulsion par ordonnance sur requête s'engage à quitter le bâtiment à l'issue du jugement et rend effectivement les clés en septembre 2021.

## Qui ?

Le DAL 38 est le comité local isérois de l'association Droit au Logement créée en 1990. Nous nous organisons collectivement entre personnes mal-logées et militant-es pour exiger des pouvoirs publics et institutions un accès au logement pour toutes et tous et le respect des droits des locataires, du privé comme du public. Nous avons 2 permanences où vous pouvez venir nous rencontrer: le mardi de 17h00 à 19h Maison des habitants de l'Abbaye, au 1, place de la Commune 1871 le jeudi de 17h00 à 19h00 à la Salle des tickets, 14, place Saint Bruno.

Entre les couvre-feu, confinements, et risques d'expulsion, les lieux et horaires changent pas mal, n'hésitez pas à nous appeler ou nous envoyer un mail!

Tel : 06.41.30.55.18

Mail : [droitaulogement@gresille.org](mailto:droitaulogement@gresille.org)



### 1) L'EPFL est un outil d'acquisition de foncier pour les collectivités locales (et leurs satellites)

L'Établissement Public Foncier Local (EPFL) permet à des collectivités locales (Communautés de communes, Communautés d'agglomération, métropoles et communes) d'acquérir des biens fonciers (terrains, immeubles) dans le cadre de projets d'aménagement du territoire sans avoir à souscrire de nouveaux emprunts.

L'EPFL du Dauphiné compte 9 collectivités locales adhérentes: Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de communes Bièvre Est, la Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère, le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les communes d'Autrans-Méaudre (Vercors), de Prunières et de Saint-Théoffrey (Matheysine).

#### ★ L'activité et les priorités de l'EPFL :

Concrètement, l'EPFL achète des biens fonciers de manière transitoire pour le compte des collectivités adhérentes. Il réalise ainsi des opérations de portage foncier: l'établissement reste propriétaire des biens pendant plusieurs années, et à l'issue de cette période le bien devra être acquis par la collectivité ou par une autre acquéreur.euse si la collectivité concernée décidait d'ouvrir cette possibilité.

L'EPFL n'achète donc pas de biens pour son compte ni pour en garder propriété à long terme. L'activité de l'EPFL est orientée pour 4 ans par le Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI), document qui hiérarchise des priorités. Dans le PPI 2017-2021 on trouve les orientations suivantes concernant le territoire de Grenoble-Alpes Métropole: 1) Asseoir le renouvellement urbain comme moteur et modèle du développement urbain de la Métropole 2) Construire une Métropole polycentrique et de proximité 3) Aménager une Métropole solidaire 4) Renforcer l'attractivité économique et touristique de la Métropole 5) Aménager une Métropole durable et agréable à vivre.

On commence alors à comprendre que les actions de l'EPFL sont éminemment politiques...

✱ Le financement de l'EPFL :

L'EPFL dispose de plusieurs sources de financement :

- la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE), payée chaque année par tous·tes les contribuables assujettis·es à un des 4 impôts fonciers. Les offices HLM et leurs locataires en sont dispensés. L'EPFL fixe lui-même le produit de la TSE,
- l'emprunt,
- les cessions de biens acquis précédemment,
- les fonds propres (la trésorerie).

Ces ressources lui permettent d'assumer à la fois le coût d'acquisition des biens et les frais de portage (taxe foncière et frais incombant au propriétaire tel que le maintien en sécurité des lieux par exemple). Lorsque la collectivité rachète le bien à l'EPFL elle paie donc le coût d'acquisition et les frais de portage, les intérêts des emprunts ont donc in fine payés par la collectivité.

## 2) Un établissement public gouverné par des élu·es locaux, donc politique

Sur le papier, l'EPFL est un simple outil, mais il est tout de même gouverné par des élu·es locaux portant une couleur et un projet politique. L'EPFL est gouverné par un Conseil d'Administration (CA), lui-même désigné par l'Assemblée Générale (AG) au sein de laquelle chaque collectivité adhérente est représentée.

Le CA est composé de 14 élu·es issu·es des collectivités adhérentes. Son rôle est de gérer «les affaires de l'établissement» sur le plan politique, gestionnaire ou financier, y compris la nomination du/de la directeur·ice.

✱ La représentation et le poids de Grenoble-Alpes Métropole au sein de l'EPFL :

Grenoble-Alpes Métropole dispose de la majorité des sièges au CA de l'EPFL (8 sièges sur 14). La question qui nous vient est donc : comment ces élu·es ont-ils été désigné·es au sein de la métropole pour siéger à l'EPFL ? Traditionnellement, la majorité métropolitaine se taille la part du lion et laisse quelques sièges à l'opposition. Hors en 2020, 3 sièges sur 8 ont été attribués à l'opposition métropolitaine de droite (Anne Roche, Jérôme Merle et Franck Longo), et en alliant leurs voix à celle des autres représentant·es de la droite au sein du CA, la présidence de l'EPFL a été prise par le représentant du Département, Christian Coigné (centre droit). Résultat : le 29 janvier 2021, la métropole a cherché à rectifier le tir en remplaçant 2 de ces représentant·es initiaux par des membres de la majorité métropolitaine pour reprendre la majorité au sein de l'EPFL.

La gestion de cet organisme est donc loin d'être neutre et les décisions prises concernant l'avenir des terrain passés par du portage foncier sont politiques.

Enfin, il est important de préciser que l'EPFL agit sur la propriété des biens (qui les possède) mais l'usage des biens est déterminé par les règlements d'urbanisme qui, eux, sont définis par les communautés de communes, les communautés d'agglomération ou les métropoles.

Il existe plusieurs EPFL sur le territoire français métropolitain et tous n'ont pas les mêmes orientations politiques ni les mêmes pratiques d'occupation (transitoire) de leurs biens.

Dans les faits, l'EPFL du Dauphiné est donc un propriétaire important de bâtiments vides dans l'agglomération et il mène une politique particulièrement répressive concernant les tentatives d'occupation de ses bâtiments. La plupart de ces tentatives mais aussi des lieux déjà existants depuis plusieurs années comme le Chantier, le 38 Centre social Tchoukar, les jardins de la Buisserate et bien d'autres encore, en ont déjà fait les frais. Ainsi, les bâtiments détenus par l'EPFL sont bien souvent surveillés par des boîtes de sécurité privées et protégés par des dispositifs de sécurité importants. Mieux vaut payer des milliers d'euros pour surveiller et barricader ses maisons vides plutôt que prendre le risque de se les faire squatter !

Quelques documents accessibles en ligne :

- 👁 Bilans d'activité et PPI 2017-2021 de l'EPFL du Dauphiné
- 👁 Guide 2019 des EPFL par l'Association des EPFL
- 👁 articles de presse sur l'actualité de l'EPFL du Dauphiné

# MAIS AU FOND POURQUOI DOIT-ON PARTIR ?



Mais au fond pourquoi doit-on partir? Pourquoi lorsque nous, personnes sans mandats électoraux ou poste à responsabilité dans une institution ou un cabinet d'urbanisme, nous nous organisons pour loger, nourrir, recycler, construire, cultiver, créer, cela dérange? Naïvement sans doute, nous pensions que vivre dans une ville c'était vivre ensemble et donc faire ensemble, échanger les idées et les moyens, et se soutenir dans les coups durs. Nous ne voyons pas l'intérêt de vivre les un·es à côté des autres en regardant passivement des inconnus bâtir, détruire, modifier l'espace que nous habitons tous les jours. Pour qui, pourquoi le font-ils? Comment pourraient-ils savoir mieux que les habitant·es de la ville, des quartiers, des immeubles leurs besoins et aspirations?

La moindre parcelle de la ville est cadennassée par des textes de loi, des actes de propriétés, des plans d'urbanisme, et c'est un monticule de paperasse qui éloigne toujours plus les habitant·es des espaces qu'ils traversent sans jamais se sentir vraiment concerné·e, engagé·e dans le territoire. La vérité c'est que la ville, ce n'est pas chez nous. Et pour beaucoup c'est un espace de solitude, d'isolement, de souffrance, d'aliénation, de discrimination, d'humiliation, de pauvreté. C'est aussi un foyer de pollution, de maladie, de déchets, de surconsommation, de détérioration.

Face à cette réalité, les jardins de la Buisserate, le Peldis, le Chantier, ou l'occupation des Volets Verts, ce sont des interstices dans lesquels nous glissons pour échapper au mal-être que produit la ville et raccommoder les solidarités, les énergies, les projets collectifs qu'elle abîme.

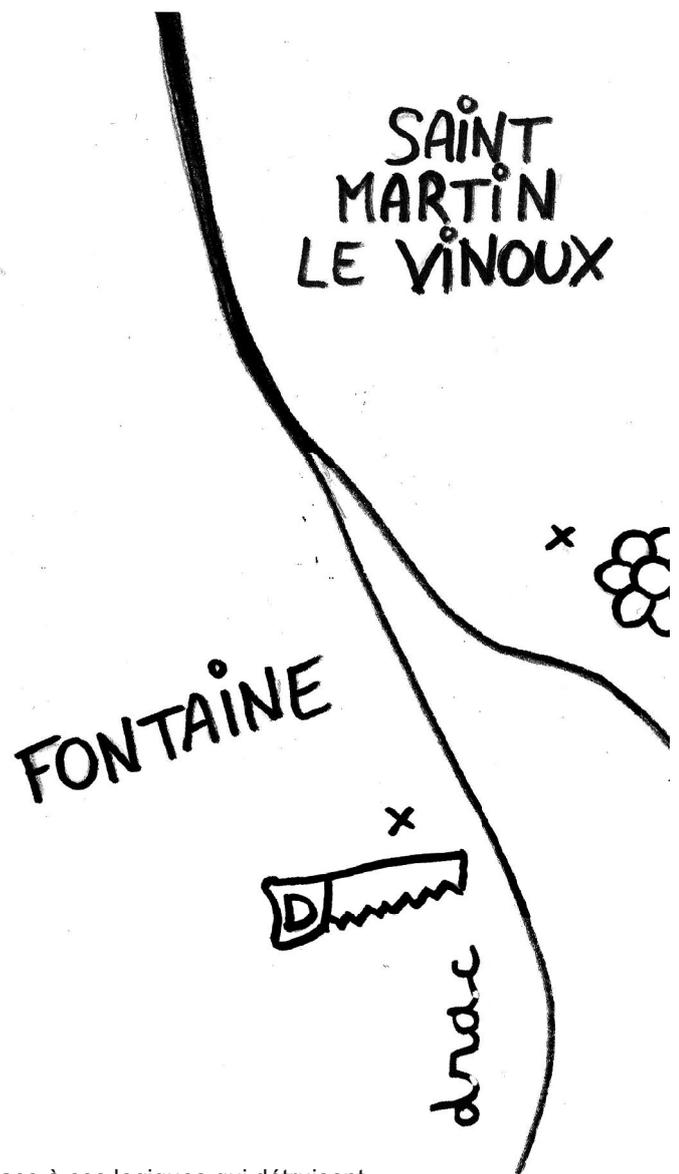
Et s'il est si important de défendre ces interstices, c'est qu'ils sont de moins en moins nombreux. C'est que chaque parcelle de terre semble vouée à être bétonnée, c'est que les nouveaux projets urbains sont de plus en plus déconnectés des besoins des habitant·es et d'autant plus des précaires. Ainsi, aujourd'hui dans la métropole, on élargit l'autoroute A480, on construit et agrandit des centres commerciaux odieux comme à Neyrpic ou Grand place, on prévoit d'installer un téléphérique absurde pour transporter les populations les plus riches entre Fontaine, la Presque-île et Saint Martin-le-Vinoux. Pendant ce temps, les transports en commun ne sont toujours pas gratuits et des logements sociaux comme au 10-20 Galerie de l'Arlequin sont promis à la démolition.

Pour les habitant·es de la ville, les options sont maigres: c'est soit s'exprimer à titre uniquement consultatif sur des projets déjà conçus, soit s'organiser et militer frontalement contre le projet. L'espace de l'élaboration collective et horizontale est si rare qu'on oublie parfois qu'il peut exister.

Il y a de nombreuses raisons de déplorer ces projets urbains qui fleurissent dans la cuvette. Pour les rassembler et les mettre en perspective, pourquoi ne pas envisager un deuxième numéro de cette brochure consacré à ces projets inutiles et néfastes à notre environnement écologique et social?

On sait que vous êtes plein à avoir pesté, signé, écrit, dessiné, manifesté, résisté contre certains de ces projets. Alors pour le deuxième numéro, on vous attend!!

Collectif LUCSE  
lucse@gresille.org



«Face à ces logiques qui détruisent le vivant, écartent les plus démunies et uniformisent le monde, nous avons besoin d'espace où habiter, nous rencontrer, respirer, cultiver, créer. Par et pour nous-mêmes. Concrètement, localement. Ce ne sont pas des espaces abstraits que l'on pourrait détricoter ici pour les transplanter là-bas. Or les pouvoirs publics n'ont cessé de vouloir détruire ou récupérer. Tout est à leur yeux déplaçable, remplaçable. Comme si ce que l'on faisait leur appartenait, pouvait et devait se gérer comme des pions sur une maquette d'urbaniste.»

GREN

Extrait de la première invitation à converger ensemble pour la lutte pour un usage collectif et solidaire des espaces.